

Discours prononcé par Son Excellence Monsieur R. Roy McMurtry, haut commissaire du Canada, au colloque sur la promotion des droits de la personne au sein du Commonwealth, tenu au Cumberland Lodge de Windsor Great Park, le 23 février 1987

---

Je suis heureux d'avoir été invité à vous entretenir ce soir de la promotion des droits de la personne au sein du Commonwealth, et ce pour plusieurs raisons. Premièrement, je suis un fervent partisan du Commonwealth car je crois qu'il joue un rôle utile dans la vie de la nation et le développement de ses membres sur les plans individuel et collectif. Deuxièmement, comme le savent peut-être certains d'entre vous, j'en suis à ma troisième carrière. J'ai d'abord travaillé comme plaideur à la cour criminelle, puis j'ai occupé pendant dix ans le poste de procureur général de la province de l'Ontario. Outre l'obligation constitutionnelle historique de protéger les libertés civiles qui est dévolue à la charge de procureur général, j'ai eu l'honneur de participer à la démarche qui a mené au rapatriement de la constitution canadienne en 1982 et à l'enchâssement dans celle-ci de la Charte des droits et libertés. J'ai donc personnellement été confronté au difficile problème de décider de la meilleure façon de protéger les droits de la personne. Troisièmement, aucune cause n'est plus importante à mon avis que la lutte pour préserver la dignité humaine et les libertés fondamentales pour tous, où qu'ils soient.

Pendant ce colloque, je crois qu'il est important de se rappeler que c'est de principes universels dont il s'agit. Quoi qu'il en soit, le présent colloque est consacré aux droits de la personne au sein du Commonwealth. Il est par ailleurs important de voir comment le Commonwealth, avec ses caractéristiques propres, peut le mieux contribuer à l'application de ces principes. Votre colloque a pour thème la promotion des droits de la personne au sein du Commonwealth. Je voudrais attirer votre attention sur le mot "promotion". Il ne s'agit pas ici de l'examen des droits de la personne dans différents pays, ni de leur application au sein du Commonwealth. Il s'agit d'examiner les efforts modestes mais sérieux et réalistes que fait le Commonwealth pour tendre vers une société internationale plus humaine.